

DEC121982DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est (CASE) », dont la directrice est Madame Muriel CHARRAS ;

Vu la décision n°DEC121291INSHS du 2 mai 2012 portant nomination de Madame Bénédicte BRAC de la PERRIERE, directrice par intérim de l'unité UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est (CASE) », à compter du 1^{er} avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Dana RAPPOPORT, Chargée de recherche 1^{ère} classe, Directrice Adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dana RAPPOPORT, délégation est donnée à Monsieur Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1^{ère} classe, Directeur Adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dana RAPPOPORT et de Monsieur Rémy MADINIER, délégation est donnée à Monsieur Jeff ALEXANDRE, Technicien de la recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 Juillet 2012

La Directrice d'unité